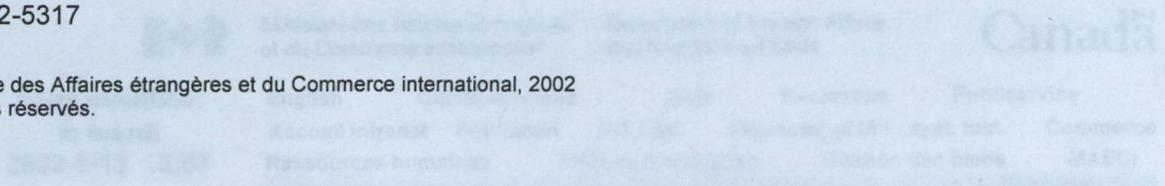


(613) 992-5317

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2002  
Tous droits réservés.



# Groupe de travail sur les conditions d'emploi des agents du Service extérieur

## Attributions

MEL - 2001-02-28

[Accueil]

### Contexte

Les membres du groupe de travail sur les conditions d'emploi des agents du Service extérieur, ainsi que des autres groupes professionnels permittants, principalement au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAGCI) et au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (MCI), jouent un rôle essentiel pour l'application de la politique internationale et des programmes en matière de commerce et d'immigration du gouvernement.

La situation de MAGCI quant aux ressources humaines et les dernières négociations contractuelles avec l'Association professionnelle des agents du Service extérieur (APASE) ont mis en relief les conditions et la satisfaction professionnelle de tous les membres de ce groupe travaillant. Cela a également révélé que le personnel des agents du Service extérieur exerce des tâches qui ne sont pas suffisamment rémunérées compte tenu des conditions de travail dans lesquelles ils doivent travailler. En raison de l'importance d'avoir un personnel efficace et motivé au Service extérieur pour favoriser le bien-être des Canadiens, il est impératif que l'on se penche sur cette question dans une manière concertée, approfondie et objective.

D'autres facteurs ont motivé la réalisation d'une étude comparative des conditions d'emploi des agents du Service extérieur.

- les coûts élevés des départs pour l'étranger des agents et, plus particulièrement, les plus jeunes;
- les problèmes relatifs à la santé, soit par exemple les maladies liées à la pollution de l'air, les effets de la pollution des agents du Service extérieur sur leur santé et les services à donner aux aînés;
- un marché de l'emploi très concurrentiel;
- la difficulté d'embaucher et de retenir les candidats les plus intéressants;
- le plaisir relatif aux conditions d'emploi au Service extérieur par rapport au reste de la fonction publique et aux autres situations d'emploi comparables;
- la question démographique;
- la mention fréquente d'agents supérieurs administratifs à une retraite anticipée;
- les programmes visant à faire de la fonction publique un employeur exemplaire.

Une telle étude devra fournir aux parties en question certains éléments de comparaison pour évaluer les questions d'emploi.